

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 30 novembre 2017

Premiers résultats de qualité d'eau de la nappe phréatique d'Alsace et des aquifères du Sundgau sur les nitrates et les pesticides

Frédéric Pfliegersdoerffer, Président de l'APRONA, et **Christian Guirlinger**, Président de la Commission Environnement de la Région Grand Est, ont présenté ce jeudi 30 novembre 2017 à l'hôtel de l'Europe d'Horbourg-Wihr, les premiers résultats du projet d'Évaluation de la Ressource et Monitoring des Eaux Souterraines (ERMES) relatifs aux pesticides et aux nitrates présents sur le territoire alsacien.

LE CONTEXTE DE L'ÉTUDE

L'association pour la protection de la nappe phréatique de la plaine d'Alsace (APRONA), en partenariat avec la Région Grand Est et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, établit un nouvel état des lieux de la qualité des eaux de la nappe phréatique d'Alsace et des aquifères du Sundgau. Cette démarche volontaire réalisée tous les 6 ans, permet, d'une part, de renforcer la connaissance des pollutions connues et émergentes afin d'apporter un éclairage aux structures garantes de la qualité des eaux, d'autre part, d'émettre des recommandations adaptées à la reconquête de la qualité des eaux.

Le 30 novembre, l'APRONA a présenté les premiers résultats du projet d'Évaluation de la Ressource et Monitoring des Eaux Souterraines (ERMES) concernant les pesticides et les nitrates.

Les données acquises à l'échelle transfrontalière du Rhin supérieur et portant sur 170 paramètres communs seront quant à elles publiées en novembre 2018 dans le cadre du programme ERMES-Rhin\Rhein (INTERREG V).

La qualité des eaux souterraines en 2016 pour les nitrates et les pesticides

Les nitrates

Ce nouvel état des lieux met en avant une stabilisation de la pollution aux nitrates sur la nappe phréatique d'Alsace et sur les aquifères du Sundgau.

La cartographie 2016 des pollutions aux nitrates confirme les secteurs à enjeux identifiés en 2003 puis en 2009, à savoir, la zone de bordure ouest de la nappe phréatique d'Alsace (entre la Doller et la Zorn et le Fossé de Sierentz au sud-est de Mulhouse) et sur les aquifères du Sundgau, le triangle de Mulhouse, Altkirch, Saint-Louis.

Les actions mises en œuvre ont permis une stabilisation des teneurs mais pas encore une inflexion de la tendance générale. Aujourd'hui, les objectifs sont de tendre vers une meilleure qualité des eaux de la nappe phréatique d'Alsace, ces derniers étant fixés réglementairement par la directive cadre sur l'eau et le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Rhin-Meuse (SDAGE).

Les pesticides

La liste des molécules suivies a fait l'objet en 2016 d'un travail d'actualisation afin d'améliorer les connaissances sur la présence de pesticides et de leurs molécules de dégradation (métabolites) dans les eaux souterraines. De 43 substances recherchées en 2009 en nappe d'Alsace et dans les aquifères du Sundgau, les recherches sont passées à **137 substances en 2016.**

Les résultats confirment une pollution de la nappe phréatique d'Alsace et des aquifères du Sundgau avec la présence d'une grande diversité de molécules. En 2016, 28,5 % des points de la nappe phréatique d'Alsace et 39,7 % des points des aquifères du Sundgau dépassent les limites de qualité pour les pesticides. La contamination concerne principalement le Haut-Rhin, la bordure ouest de la nappe au niveau de Molsheim et au nord de la Zorn, secteurs plus concernés par les cultures de maïs et de betteraves sucrières. Pour le Sundgau, le constat est sensiblement identique, avec des dépassements de la limite de 0,1 µg/l à l'est de l'Ill, de Werentzhouse au sud jusqu'à Mulhouse.

Une incertitude importante réside encore dans les seuils réglementaires des métabolites (molécules de dégradation) qui sont détectés à des taux supérieurs à 0,1 µg/l dans 61,2 % des points de la nappe phréatique d'Alsace et 53 % des points des aquifères du Sundgau.

La comparaison des teneurs mesurées en 2009 et 2016 pour les 43 molécules communes révèle une augmentation des dépassements de la limite de qualité au regard des critères de potabilité sur la nappe phréatique d'Alsace de l'ordre de 2 % et une légère baisse sur les aquifères du Sundgau (3,5%).

De 2008 à 2016, les ventes de pesticides sont stables. Néanmoins, celles du *S-métolachlore* et de la *diméthénamide* ont doublé depuis 2008 et celles du *glyphosate* ont augmenté. Le *S-métolachlore* est notamment utilisé pour le désherbage du maïs et de la betterave sucrière suite à l'interdiction de *l'atrazine* et de *l'alachlore*. La molécule mère et ses métabolites sont nettement retrouvés dans les eaux. Le même constat est fait, dans une moindre mesure, pour trois autres herbicides: le *nicosulfuron*, la *bentazone* et la *chloridazone*.

Des actions réglementaires et volontaires ont été mises en œuvre afin d'améliorer les pratiques : évolution des pratiques de désherbage, soutiens à l'agriculture biologique et aux filières à bas intrants, démarche Zéro Pesticide et distinction « Commune Nature » en zone non agricole, animation du SAGE Ill-Nappe-Rhin, financement de l'APRONA, appui aux opérations pilotes de réduction des pollutions, etc.

L'Agence de l'eau Rhin-Meuse, la Région Grand Est, l'Agence Régionale de Santé Grand Est, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est (représentant également la Direction Départementale des Territoires et la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et la Forêt) et la Chambre d'agriculture Alsace, représentés au sein de la table ronde, s'engagent à travailler conjointement afin de définir les priorités d'actions pour l'année 2018 et d'inverser cette tendance. Des réunions de travail seront organisées au cours du 1^{er} trimestre 2018.

Retrouvez le détail des études en annexe 1.

Les documents suivants sont mis en ligne sur le site de l'APRONA dès le 30 novembre 2017 :

www.aprona.net/FR/ermes

- La brochure ERMES-Alsace (version web et haute définition)
- Les cartes de pollution des nitrates et des pesticides (113) – version pdf
- Le communiqué de presse

QR code :



Contacts presse :

Région Grand Est
presse@grandest.fr

APRONA
Sophie Schmitt
03 68 34 03 21 | 06 38 83 52 15
sophie.schmitt@aprona.net

ANNEXE 1

Détail de l'analyse des évolutions sur les pesticides

La liste des molécules suivies a fait l'objet en 2016 d'un travail d'actualisation afin d'améliorer les connaissances sur la présence de pesticides et de leurs molécules de dégradation (métabolites) dans les eaux souterraines. De 43 substances recherchées en 2009 en nappe d'Alsace et dans les aquifères du Sundgau, les recherches sont passées à **137 substances en 2016**.

L'interprétation de ces données a été faite selon trois perspectives :

- Le suivi de **113 pesticides** recherchés dans le cadre du suivi réglementaire de l'état des eaux souterraines,
- Le suivi d'une sélection de **24 métabolites de pesticides** (molécules de dégradation),
- Une comparaison sur les **43 molécules analysées en 2009** afin d'appréhender l'évolution de la qualité des eaux souterraines à « thermomètre constant ».

Les résultats confirment une pollution de la nappe phréatique d'Alsace et des aquifères du Sundgau avec la présence d'une grande diversité de molécules : 28,5 % des points de la nappe phréatique d'Alsace et 39,7 % des points des aquifères du Sundgau dépassent les limites de qualité pour les pesticides. La contamination concerne principalement le Haut-Rhin, la bordure ouest de la nappe au niveau de Molsheim et au nord de la Zorn, ces secteurs étant plus concernés par les cultures de maïs et de betteraves sucrières.

Les molécules les plus quantifiées sont des molécules actuellement interdites. Il s'agit essentiellement d'herbicides (*atrazine* et ses molécules de dégradation, *simazine*). Le *nicosulfuron*, le *S-métolachlore* et la *bentazone*, herbicides autorisés et utilisés principalement pour les plantations de maïs et de betteraves sucrières figurent également sur la liste des molécules les plus quantifiées.

24 métabolites de pesticides dans la nappe d'Alsace et 21 dans les aquifères du Sundgau sont analysés pour la première fois à cette échelle. Les teneurs analysées sont supérieures à 0,1 µg/l dans 61,2 % des points de mesures de la nappe phréatique d'Alsace et 53 % des points des aquifères du Sundgau. Les plus quantifiés sont, d'une part, ceux du *S-métolachlore* et de la *chloridazone*, herbicides utilisés sur la betterave sucrière et sur le maïs et, d'autre part, ceux de deux molécules interdites (métabolites du *tolyfluamide* et de *l'alachlore*) utilisées alors en zones agricoles.

Une incertitude importante réside encore dans les seuils réglementaires des métabolites qui doivent être définis pour 8 d'entre eux d'ici la fin d'année 2017 par l'ANSES, Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Forts de ce nouveau constat, les efforts initiés doivent être maintenus voire intensifiés. Aujourd'hui, il y a lieu de faire évoluer les pratiques agricoles de désherbage afin d'inverser les tendances observées sur la qualité de l'eau.